



SMeδEN FO

Syndicat des médecins de l'Education Nationale Force Ouvrière

TRANSFERT DE LA MEDECINE SCOLAIRE AUX DEPARTEMENTS : UN PROJET CYNIQUE SANS CONCERTATION

Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé jeudi 17 décembre 2020, que son projet de loi dit « 4D » relatif « à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et pourtant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » comporterait un volet concernant le transfert du médico-social et de la médecine scolaire.

Cette annonce s'inscrit dans le prolongement du courrier du 15 janvier 2020 de l'ancien premier ministre Edouard Philippe envoyé aux préfets de région et de département, leur demandant une réflexion sur la faisabilité d'une décentralisation de certains services d'Etat, dont celui de « l'éducation nationale-santé en milieu scolaire ».

Ces projets de transferts ne sont pas nouveaux et tout le dispositif est en place dans les textes pour sa réalisation !

Depuis la crise sanitaire, les Médecins de l'Education nationale ont déployé leurs activités et ont été entièrement partie prenante :

- lors de la 1ère vague, en continuant leurs missions auprès des écoles, établissements et familles, et en appui aux services de soin et du 15 dans certaines régions
- lors de la 2e vague, en contribuant à la prise en charge des cas et en contribuant au contact-tracing, tout en assumant outre leurs missions habituelles, des missions de conseils techniques pour toutes les questions (gestes barrières, masques, ...)

Au mépris de leur statut et de leur travail, les médecins et infirmières EN ont ensuite été sollicités sur la base du volontariat pour réaliser les tests antigéniques pour les personnels ;

Les Médecins EN ne sont pas entendus dans leurs revendications (recrutement, créations de postes, revalorisation de la grille salariale, etc.), sont surchargés ; on leur rajoute la visite des enfants de 3-4 ans lorsque la PMI ne peut la réaliser (projet d'arrêté qui doit être étudié à un prochain Conseil Supérieur de l'Education).

Les Médecins de l'EN ne peuvent pallier :

- aux insuffisances de l'Etat par rapport à la médecine de prévention des personnels
- aux insuffisances des collectivités territoriales par rapport à la PMI

Les Médecins EN seraient-ils donc devenus utiles voire indispensables ???

Dans ce cas, ils demandent des réponses concrètes, dans le cadre de leur statut, à leurs revendications :

- Maintien des MEN à l'EN
- Recrutement de médecins pour le suivi des enfants
- Recrutement de médecins de prévention pour la prise en charge des personnels
- Recrutement de Médecins de PMI dans les collectivités territoriales
- Revalorisation des grilles et augmentation des salaires
- Définition de missions claires et réalisables

Un transfert de la médecine scolaire se solderait par :

- la remise en cause d'une spécificité de médecine de l'enfant et adolescent-élève : diagnostic des troubles des apprentissages, accompagnement du mal-être à l'école, repérage des situations de maltraitance, d'illettrisme, ...
- des inégalités territoriales, comme pour la PMI, donc la fin d'un service public de prévention pour chaque élève, chaque famille
- un retour en arrière de 30 ans, et une articulation moins facile dans les établissements avec les équipes éducatives et les enseignants

- une diminution de l'écoute des élèves, préjudiciable aux plus fragiles
- des bilans de santé prévus dans la loi assurés sans doute seulement partiellement, mais qu'advierait-il du reste des missions (accompagnement des élèves avec maladies chroniques et handicap, prise en charge des élèves avec troubles d'apprentissage, protection de l'enfance, conseils technique en cas de maladie infectieuse, événement traumatisant, etc.)

Ceux qui, sur le terrain, connaissent le travail des médecins de l'EN, savent tout l'étayage qu'ils peuvent apporter auprès des équipes, des enseignants, des familles en difficultés : la crise sanitaire n'a fait que le démontrer une fois de plus.

Le choix de transférer la médecine scolaire aux départements vient-il confirmer l'enterrement d'une compétence que l'Etat ne veut plus assumer ?

Les départements veulent récupérer *les personnels du service de santé auprès des élèves en milieu scolaire*, mais quelle assurance avons-nous de la volonté de garder les *missions spécifiques* ?

Pour toutes ces raisons, le SmedEN est opposé au projet de transfert de la médecine scolaire aux collectivités territoriales

Le SmedEN appelle tous les médecins à se regrouper, à participer à la grève du 26 janvier et à participer aux manifestations pour dire

NON AU TRANSFERT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Montreuil, le 11 janvier 2021